

C'est une situation de conflit d'intérêts qui est sans issue, monsieur l'Orateur. Toute personne raisonnable, juste et intelligente, toute personne qui se soucie de ce qui se passe sur les terres du Canada et du succès ou de l'échec de nos programmes de prospection sur ces terres doit admettre, grand Dieu, que cela ne sera peut-être pas bon non seulement pour le secteur privé, mais probablement pour Petro-Canada et pour le Canada en général.

Si en tant que députés nous nous soucions vraiment du bien-être de nos concitoyens—ce que nous sommes censés faire—nous devons donc regarder la situation d'un œil critique et nous dire que si la société Petro-Canada doit participer aux négociations et aux décisions, il faudrait aussi qu'elle paie comme tout le monde. Petro-Canada devrait avoir autant en jeu dans cette affaire en tant que société que n'importe quel autre interlocuteur qui participe aux négociations.

Je pourrais rappeler à la Chambre tout ce que les ministres de la Couronne ont dit pour expliquer que Petro-Canada serait une société comme les autres et qu'on s'attendrait à ce qu'elle entre dans la concurrence et agisse comme les autres sociétés de gaz et de pétrole, et qu'elle soit sérieuse. Je pourrais rappeler tous les engagements solennels que les députés d'en face ont pris et leur rappeler les choses qu'ils ont dites et les promesses qu'ils ont faites. Peut-être devrais-je le faire. Il est bien connu des députés et de nos concitoyens que le gouvernement a la mémoire courte quand il s'agit de ses promesses et de ses engagements. Je ne devrais pas avoir à en parler parce que ces députés sont censés être intelligents, honnêtes et sincères. S'ils le sont, monsieur l'Orateur, alors ils devraient admettre que l'article 31 du bill est injustifié. Ils devraient l'admettre, s'ils voulaient vraiment respecter leurs engagements et s'assurer que la société Petro-Canada agisse comme ils ont dit qu'elle allait le faire; et s'ils voulaient que Petro-Canada assume ses obligations à l'égard de la Chambre comme c'était prévu, ils insisteraient pour que cette société fonctionne d'après les mêmes règles que n'importe quelle autre, une fois qu'elle aura les terres. La société devrait être un partenaire actif prêt à engager ses propres fonds. Si elle est disposée à engager ses propres fonds tout comme tout bon associé, elle risque autant que n'importe quel autre associé en participant à une décision et c'est la seule façon de prendre des décisions, monsieur l'Orateur.

Bien que le temps me presse, je voudrais quand même parler du gouvernement responsable, de certains engagements pris par les présidents du Conseil du Trésor, les premiers ministres et ministres des Finances qui ont dénoncé les activités et les dépenses gouvernementales faites à l'insu de la Chambre et du public canadien. Nous sommes justement devant un cas du genre.

Petro-Canada reçoit en cadeau 25 p. 100, 25 p. 100 pris à l'entreprise privée. Cela ne figurera pas dans le budget des dépenses, ni dans le livre bleu, ni dans les comptes publics du Canada. Ce transfert de richesse du secteur privé à l'État ne figurera nulle part, contrairement aux recettes fiscales indiquées dans les comptes publics et contrairement aux dépenses

Pétrole et gaz du Canada—Loi

courantes du gouvernement qui figurent dans le livre bleu et sont examinées par la Chambre. La Chambre n'aura pas l'occasion d'examiner cela. Le public n'en saura jamais rien. Pas question d'y jeter un coup d'œil, pas question d'examiner quoi que ce soit, pas question qu'un député élu par le peuple, sache comment les dirigeants de Petro-Canada dépensent notre argent. Il n'y a aucun moyen de savoir quoi que ce soit. Aucun principe démocratique ne résiste en pareil cas, monsieur l'Orateur. Des fonds privés seront transférés à un groupe de personnes désignées qui n'ont de comptes à rendre à personne.

● (2110)

Même le socialiste le plus acharné qui se déclare également socio-démocrate reconnaît qu'en démocratie, le gouvernement doit rendre des comptes à un corps élu. Les représentants élus des Canadiens doivent pouvoir connaître le montant des dépenses de l'État, les responsables de ces dépenses et leur justification. Les membres du gouvernement doivent au moins rendre des comptes publiquement sur les activités en cours. Ce n'est pas ce qui est prévu dans le bill C-48. On réclame des centaines de millions—que dis-je, des centaines de milliards—au secteur privé pour les confier aux administrations publiques qui pourront en faire ce que bon leur semble sans avoir à rendre de comptes à personne. Même un socialiste, à moins d'être également communiste, ne trouvera cela normal.

C'est pourquoi j'espère sincèrement qu'il y a suffisamment de députés désireux de prendre leurs responsabilités au sérieux pour examiner l'intention profonde de la motion et le sens véritable du bill C-48. J'espère qu'au moment de voter, ils penseront aux attentes des Canadiens et à notre grand pays.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, quand le député de Calgary-Centre (M. Andre) faisait allusion aux socialistes acharnés, j'imagine qu'il s'est tourné de mon côté. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet.

Nous vivons une soirée historique. J'ai appris que le cabinet tenait une réunion exceptionnelle. Il se pourrait qu'il débâte d'une solution au conflit constitutionnel. De notre côté, nous débattons d'une question importante. On sent qu'il y a comme un espoir qui plane dans l'air—je tiens à ce que cela figure au hansard—et on a l'impression qu'il est possible de trouver une issue à l'impasse constitutionnelle. Je suis certain que tous les Canadiens et tous les députés s'en réjouiraient. Mais je ne voudrais pas enfreindre le Règlement; aussi, je reviens au bill C-48.

Le député de Calgary-Centre a dit en concluant que nous devrions étudier l'intention profonde de la motion. Parfait. Allons-y. Au fond, la motion présentée par le parti conservateur n'a de raison d'être que parce que les conservateurs s'opposent au transfert des actions à Petro-Canada. Ils n'en veulent à aucun prix. Ils s'y sont opposés en présentant une motion. Ils ont voulu modifier cette disposition en présentant une autre motion. A présent, ils veulent s'y opposer en entravant son application.